

Petits compromis avec la vérité

Samedi 5 décembre, au Village des alternatives installé à Montreuil, en Seine-Saint-Denis, en marge de la 21e conférence des Nations unies sur le climat (COP21), plusieurs associations environnementalistes ont instruit, sur un mode théâtral, le procès du pétrolier Exxon. Trois jours plus tôt, un autre collectif, rassemblant des juristes, des parlementaires, des scientifiques ou des militants, annonçaient la création du Tribunal Monsanto, une organisation internationale qui s'est donné pour objectif de juger, à l'automne 2016, le géant de l'agrochimie.

L'issue de ces procès symboliques ne fait bien sûr guère de doute. Exxon et Monsanto sont ou seront jugées coupables d'une variété de crimes. Il n'y aura ni -défense ni appel possible. Pour autant, ces simulacres de procès transmettent un message très profond sur les limites de la justice pénale.

Pour qu'une atteinte à l'environnement soit qualifiée de crime ou de délit, il est par définition nécessaire qu'une loi ait été enfreinte. Or bien souvent, ce n'est pas le cas. La seule chose qu'il est généralement possible de reprocher à ces grandes entreprises, c'est de petits arrangements avec la vérité qui permettent, en toute légalité, de maintenir le plus longtemps possible sur le marché des activités ou des produits problématiques.

Propagande et lobbying

Exxon ? Des documents internes, publiés récemment par la presse américaine, ont montré que, dès le milieu des années 1970, le géant des hydrocarbures faisait plancher ses propres scientifiques sur la question du changement climatique. En 1977, l'imminence du réchauffement n'était pas mise en doute par le département des études scientifiques et techniques de la société. En 1982 – six ans avant la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ! –, des éléments scientifiques suggérant le potentiel " *catastrophique* " du réchauffement attendu étaient transmis à l'état-major d'Exxon.

La réaction de ce dernier n'a pas été de réfléchir aux conséquences de

cette information. Elle a été de la combattre. De l'admettre en privé et de la nier en public. Dans les années qui ont suivi, Exxon a été le principal financeur du mouvement climatosceptique, qui a contribué à tant retarder la lutte contre le réchauffement que celle-ci ne peut plus permettre d'éviter les effets majeurs du dérèglement en cours... La divulgation de ces documents secrets a bien permis à la justice américaine d'assigner le pétrolier, mais pas pour avoir financé une campagne de désinformation mondiale aux conséquences vertigineuses : en l'état de la législation américaine, tout ce qu'il est possible de reprocher à Exxon c'est d'avoir dissimulé aux marchés des informations sur son développement économique. Un peu comme si un meurtrier ne pouvait être poursuivi que parce qu'il a dérobé ses munitions au supermarché...

Monsanto ? En 1985, l'Agence fédérale américaine de protection de l'environnement (EPA) classait le glyphosate – l'herbicide miracle de la firme de Saint-Louis (Missouri) et principe actif du célèbre Roundup – en catégorie C (" signes suggestifs de potentiel cancérogène "). La cause de cette décision de l'EPA n'était autre qu'une étude sur la souris commandée par l'industriel lui-même... Dans des conditions assez troubles, l'EPA est ensuite revenue, quelques années plus tard, sur cet avis.

Malgré ce doute lancinant, la firme a préféré affirmer que le glyphosate était " *moins toxique que le sel de table* ", qu'il était totalement biodégradable, etc. Elle en a fait la pierre angulaire de son développement dans les biotechnologies : la grande majorité des cultures transgéniques qu'elle a développées dès le milieu des années 1990 ont ainsi été modifiées pour être tolérantes à son désherbant phare. Ainsi rendu beaucoup plus simple d'usage, ce dernier s'est généralisé. Il s'en écoule aujourd'hui quelque 750 000 tonnes par an, ce qui en fait le pesticide le plus utilisé dans le monde.

Le glyphosate est donc désormais partout. Et il aura fallu attendre qu'il soit partout pour qu'en mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), œuvrant sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la santé, ne le classe " *cancérogène probable pour l'homme* ", concluant à des " *indices forts de génotoxicité* " – c'est-à-dire de toxicité pour l'ADN. On pouvait légitimement s'en douter depuis un certain temps.

Grâce à un subtil mélange d'instrumentalisation de la science, de capture de la réglementation, de propagande et de lobbying, le glyphosate est devenu, en deux décennies, un Léviathan de l'industrie phytosanitaire. Tout cela ne tombe sous le coup d'aucune loi. Et ce, d'autant moins qu'au mépris de l'avis tout juste rendu par le CIRC,

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) vient de rendre un rapport qui le blanchit de tout potentiel cancérigène, ouvrant la voie à sa réautorisation en Europe pour les dix prochaines années.

S'il faut, comme l'estiment les environnementalistes, juger Monsanto, alors il faudrait aussi faire comparaître, tout à côté, les agences publiques d'évaluation du risque qui sont ses fidèles supplétifs.

Cette instruction-là est aussi en cours. Mais elle est moins médiatique que le théâtre des procès symboliques. Dans une lettre discrète mais assassine, adressée le 27 novembre aux autorités européennes, une centaine de scientifiques de premier plan (épidémiologistes, toxicologues, etc.) mettent en pièces l'avis favorable rendu par l'EFSA sur le glyphosate. En huit pages serrées, les signataires montrent comment des erreurs subtiles, indétectables par la majorité d'entre nous, peuvent avoir des conséquences de grande magnitude sur la réglementation. Petits arrangements avec la vérité, gros dégâts. La justice, elle, n'y verra que du feu.

par Stéphane Foucart

© Le Monde